



Chère Madame, Cher Monsieur,

Merci infiniment pour l'intérêt que vous nous portez !

Depuis 1988, SolHimal œuvre en faveur des populations himalayennes par des actions sur le terrain, en Inde et au Népal.

Le parrainage est une action concrète qui permet à :
des milliers d'enfants d'être scolarisés,
des jeunes gens de suivre des études supérieures,
des familles entières d'améliorer leur vie quotidienne,
des nonnes et des moines de poursuivre leur engagement spirituel dans les monastères bouddhiques,
des personnes âgées de terminer leur vie dignement en maison de retraite ou dans leur foyer.

Choisir de soutenir un(e) filleul(e), c'est jouer un rôle important dans une vie.

A travers une correspondance directe avec votre filleul(e), vous mesurerez les effets bénéfiques de votre aide, et vous découvrirez vite que cette aide va bien au-delà d'un simple soutien financier...

Vous pouvez exprimer vos préférences en remplissant la "Demande de Parrainage". Nous nous engageons à respecter vos choix.

Si vous n'avez pas de préférence, nous vous soumettrons les cas les plus urgents. Certains dossiers ont un caractère prioritaire, voire vital.

Votre dossier de parrainage vous sera envoyé à réception de votre premier versement, vous aurez ainsi tous les renseignements relatifs à votre filleul(e), sa photo, l'histoire de sa famille et ses coordonnées.

Vous pourrez alors entamer une correspondance, en anglais.

Si vous rencontrez des difficultés en anglais, des bénévoles de l'association sont prêts à vous servir de traducteurs.

Nous serions également heureux de vous compter parmi les membres de SolHimal. Mais soucieux de l'effort financier que représente un parrainage, nous vous laissons la liberté d'adhérer ou non à l'association (cf. demande de parrainage).

Nous espérons de tout cœur vous compter bientôt parmi nos Parrains et Marraines et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire !

Bien cordialement,
La Section Parrainage



DEMANDE DE PARRAINAGE

Nom et prénom du parrain (Mr — Mme — Melle) _____
(en lettres capitales) (rayer les mentions inutiles)

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____ @ _____

Profession : _____

Comment avez-vous eu connaissance pour la première fois de l'association ? (Si Internet, préciser le site)

J'aimerais parrainer ... (Cochez les cases correspondant à vos préférences)

- en Inde une fille un Tibétain
 au Népal un garçon un Népalais ou Népalais d'ethnie tibétaine
 indifférent indifférent (Sherpa, Tamang, Ghale, Gurung, Thakali...)

<input type="checkbox"/> un enfant scolarisé minimum 30 €	<input type="checkbox"/> un moine minimum 28 €	<input type="checkbox"/> un artiste du Tipa minimum 35 €
<input type="checkbox"/> un enfant démuné ou pensionnaire minimum 35 €	<input type="checkbox"/> une personne âgée minimum 30 €	une structure : <input type="checkbox"/> Conscience Primary School <input type="checkbox"/> Nonnerie du Khari Gompa <input type="checkbox"/> Manasarovar Academy <input type="checkbox"/> Tibetan Institute of Performing Arts minimum 15 €
<input type="checkbox"/> un étudiant minimum 37 €	<input type="checkbox"/> une famille minimum 35 €	

Les sommes indiquées correspondent au **montant mensuel minimum**. Si vos moyens le permettent, n'hésitez pas à augmenter votre contribution.

J'accepte que l'association m'affecte le dossier le plus urgent (selon choix du pays, à hauteur du coût du choix initial)

Tranche d'âge souhaitée : _____ Indifférent

Je souhaite commencer mon parrainage en (**mois et année**) : _____ (A RENSEIGNER IMPERATIVEMENT)

- J'accepte de reporter mon parrainage si mon/ma filleul(e) a quitté l'école, est décédé(e), ou si un changement s'avère nécessaire. J'ai bien noté que SolHimal me fera parvenir un nouveau dossier, avec les explications relatives au report.
 J'ai des difficultés en anglais et souhaiterais de l'aide pour la traduction de la correspondance avec mon/ma filleul(e)
 J'ai bien noté que le dossier de mon/ma filleul(e) ne me sera envoyé **gu'après réception de mon premier règlement.**

PAIEMENT :

<input type="checkbox"/> Virement permanent	<input type="checkbox"/> Chèque (à l'ordre de SolHimal-Parrainages)
<input type="checkbox"/> Bimestriel — tous les 2 mois (virement les mois impairs)	<input type="checkbox"/> Semestriel
<input type="checkbox"/> Quadrimestriel (virement en janvier, mai et septembre)	<input type="checkbox"/> Annuel
<input type="checkbox"/> Semestriel (de préférence janvier et juillet) <input type="checkbox"/> Annuel	

Ci-joint un formulaire à remplir et à remettre à votre banque pour la mise en place du virement permanent. Afin de nous faciliter la tâche, nous vous suggérons, si cela vous est financièrement possible, de privilégier un paiement quadrimestriel, semestriel ou annuel, idéalement par virement.

Date : _____ Signature du parrain :

ADHÉSION

Je joins le règlement de mon adhésion à l'association SolHimal (déductible des impôts) :

- Membre Sympathisant** : 40€
 Membre Sympathisant : 65€ (pour un couple) **Membre Bienfaiteur** : 80€

J'ai bien noté que le reçu fiscal pour le règlement de la cotisation me sera adressé à chaque adhésion ou renouvellement

Cotisation à renouveler entre le 1^{er} janvier et le 30 mars de chaque année

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PARRAINAGE

• Montant mensuel du parrainage :

Il est compris entre 28 et 37 € ou plus pour les étudiants en formation supérieure.

• Mode de paiement :

Vous pouvez vous acquitter de votre parrainage de façon bimestrielle, quadrimestrielle, semestrielle ou annuelle. La mise en place d'un virement permanent est le moyen le plus sûr et le plus pratique. Il vous suffit d'en faire la demande à votre banque en lui adressant le formulaire ci-joint ou **vous avez également la possibilité de nous faire un virement permanent en ligne.**

Nous vous rappelons que vous êtes le seul à pouvoir apporter des modifications à votre virement permanent (changement de montant, de périodicité ou d'arrêt).

• Déduction fiscale :

Selon la loi fiscale actuellement en vigueur, 66% du montant total de vos dons sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20% de votre montant imposable. Pour bénéficier de cette déduction, un reçu fiscal annuel regroupant tous vos dons versés au titre du parrainage vous sera envoyé chaque année entre mars et avril.

• Transferts de fonds :

Le transfert des parrainages a lieu sur la base des comptes arrêtés au 30 avril, 31 août et 31 décembre. Aussi, est-il impératif pour notre association que vous soyez à jour dans vos paiements, sachant que le parrainage est payable d'avance et que tout retard de votre part pénalise les bénéficiaires.

• Fille ou Garçon ?

Seule votre sensibilité pourra vous guider dans ce choix. Sachez cependant que, contrairement à une idée reçue très répandue, les filles ne sont pas scolairement défavorisées par rapport aux garçons. A l'heure actuelle, autant de filles que de garçons d'origine tibétaine sont parrainés via l'association.

• Inde ou Népal ?

A vous de choisir, en fonction du pays qui vous tente le plus, en particulier si vous souhaitez rendre visite à votre filleul(e).

• Quelle part de mon parrainage revient à mon/ma filleul(e) ?

L'association prélève 14% pour les frais de gestion sur les sommes versées au titre du parrainage et 3% sur celles versées au titre des dons. La part du parrainage versée directement à votre filleul(e) varie en fonction de sa situation :

- Pour les enfants scolarisés dans les écoles sans pensionnat, la famille perçoit une allocation parrainage fixe à chaque transfert, et le solde des parrainages est soit versé à l'école pour ses frais de fonctionnement, soit affecté au fonctionnement de certaines infrastructures, soit au financement de petits projets.
- Pour les enfants scolarisés à Katmandou dans nos écoles partenaires, l'argent est versé à l'établissement. Les parents s'acquittent du complément.
- Pour les enfants scolarisés dans une école avec laquelle nous n'avons pas de convention de parrainage ou pour les étudiants : votre parrainage est versé entièrement à la famille ou à l'étudiant, qui doit s'acquitter des frais de scolarité.
- Pour les moines, l'argent est versé au monastère.
- Pour les personnes âgées vivant en maison de retraite, l'argent est versé à leur structure d'accueil. Si elles habitent encore chez elles, l'argent leur est versé entièrement.

Dans tous les cas, cela vous est précisé sur la Carte Parrainage que vous recevrez.

• Quelle est la durée d'un parrainage, puis-je arrêter quand je veux ?

Il n'y a pas de durée fixe et, bien sûr, vous pouvez arrêter quand vous le souhaitez. Cependant, un délai de 2/3 mois est nécessaire pour que nous retrouvions un autre parrain. Afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans le parrainage, nous vous demandons de nous prévenir par tout moyen à votre convenance, au moins 2 mois à l'avance, de votre intention d'arrêter. Nous faisons toujours notre possible pour qu'un arrêt ne nuise pas à la situation de votre filleul. C'est pourquoi, quelle que soit votre situation, nous comptons sur vous pour nous en aviser le plus tôt possible.

Si vous aviez opté pour un règlement par VP, nous vous rappelons que vous êtes le seul à pouvoir y apporter des modifications /changement de montant ou de périodicité, arrêt, ...).

***Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter,
nous sommes à votre disposition.***

" Contrat Moral "

à retourner signé en même temps que la demande de parrainage

Je soussigné(e) _____

m'engage auprès de mon/ma filleul(e)
(merci de cocher les cases)

- en cas d'arrêt du parrainage pour quel que motif que ce soit à notifier SolHimal par écrit ou par tout autre moyen au **moins deux mois à l'avance**. Si je suis dans l'incapacité de prévenir à l'avance, je m'engage à payer au minimum les deux mois suivants
- en cas de difficultés de paiement ponctuelles, à prévenir SolHimal et à régulariser dès que possible
- en cas de retard de paiement ou d'impayés, à répondre aux courriers de relance de l'association
- en cas de manque de correspondance de la part de mon/ma filleul(e), à prévenir SolHimal. J'ai bien noté que mon/ma filleul(e) s'est également engagé(e) auprès de SolHimal à correspondre avec moi au minimum 3/4 fois par an

Ce contrat envers mon/ma filleul(e), représente un engagement moral, dont les clauses pourront m'être rappelées par SolHimal en cas de manquement de ma part. Elles ne sont faites que dans l'intérêt de mon/ma filleul(e).

En cas d'interruption subite de mon parrainage, SolHimal s'engage à trouver un nouveau parrain dans les plus brefs délais, afin qu'il/elle n'ai pas à en subir les conséquences.

En cas de non paiement supérieur à trois mois, SolHimal se réserve le droit d'interrompre mon parrainage.

J'ai bien noté qu'un membre du comité de Solhimal me contactera environ 3-4 mois après la mise en place de mon parrainage pour une enquête de satisfaction.

Fait le _____ à _____

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

" Contrat Moral "

à conserver par le parrain

Je soussigné(e) _____

m'engage auprès de mon/ma filleul(e)
(merci de cocher les cases)

- en cas d'arrêt du parrainage pour quel que motif que ce soit à notifier SolHimal par écrit ou par tout autre moyen au **moins deux mois à l'avance**. Si je suis dans l'incapacité de prévenir à l'avance, je m'engage à payer au minimum les deux mois suivants
- en cas de difficultés de paiement ponctuelles, à prévenir SolHimal et à régulariser dès que possible
- en cas de retard de paiement ou d'impayés, à répondre aux courriers de relance de l'association
- en cas de manque de correspondance de la part de mon/ma filleul(e), à prévenir SolHimal. J'ai bien noté que mon/ma filleul(e) s'est également engagé(e) auprès de SolHimal à correspondre avec moi au minimum 3/4 fois par an

Ce contrat envers mon/ma filleul(e), représente un engagement moral, dont les clauses pourront m'être rappelées par SolHimal en cas de manquement de ma part. Elles ne sont faites que dans l'intérêt de mon/ma filleul(e).

En cas d'interruption subite de mon parrainage, SolHimal s'engage à trouver un nouveau parrain dans les plus brefs délais, afin qu'il/elle n'ai pas à en subir les conséquences.

En cas de non paiement supérieur à trois mois, SolHimal se réserve le droit d'interrompre mon parrainage.

J'ai bien noté qu'un membre du comité de Solhimal me contactera environ 3-4 mois après la mise en place de mon parrainage pour une enquête de satisfaction.

Fait le _____ à _____

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

